



**ABIESSENCES SARL**  
Montgenest  
42600 Verrières en Forez  
Tél : 04.77.76.58.85  
Fax : 04.77.76.58.86

# NETTOYANT MULTI-USAGE

## Fiche de Données Sécurité

75% du total des ingrédients  
sont issus de l'Agriculture  
Biologique  
100% du total des ingrédients  
sont d'origine naturelle

Nombre de pages : 5  
Date de création : 01/01/2007  
Date de révision 06/06/2019

## 1 – IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

### 1.1 Identificateur de produit

<b>Nom Commercial</b>	<b>Nettoyant Multi-usage</b>
<b>Type de produit</b>	<b>Produits d'entretien</b>
<b>Numéro CAS</b>	/
<b>Numéro EINECS</b>	/

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange

<b>Usage</b>	<b>Nettoyage multi surface</b>
--------------	--------------------------------

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur

<b>Identification de la société</b>	<b>ABIESSENCES SARL</b>
<b>Adresse</b>	<b>Montgenest – 42600 Verrières en Forez – France</b>
<b>Téléphone / Fax</b>	<b>+33 4 77 76 58 85 // +33 4 77 76 58 86 de 8 h 00 à 18 h 00</b>
<b>Email</b>	<b>contact@abiessence.com</b>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

<b>N° de téléphone en cas d'urgence</b>	<b>ORFILA INRS : +33 (0)1 45 42 59 59</b>
---	---

## 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classe et catégorie de danger</b>	<b>Mention de danger</b>	
Lésions oculaire graves, catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation cutané, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée

### 2.2 Eléments d'étiquetage

#### 2.2.1 Pictogrammes et mentions de danger

Pictogrammes		Mentions de danger	
SGH07		H315	Provoque une irritation cutanée
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée
SGH05		H318	Provoque des lésions oculaires graves

### 2.2.2 Mention d'avertissement et conseils de prudence

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Conseils de prudence	
P280	Porter des gants de protection
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310	Appeler immédiatement un médecin
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation

### 2.3 Autres dangers

Composants CMR n'entraînant pas de classification : Aucun

## 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<b>EF Douglas</b>	N°CAS : 91771-64-1 N°EINECS : 294-957-3	/	50 - 75 %
<b>Alcool</b>	N°CAS : 64-17-5 N°EINECS : 200-578-6	Flam liq 2 H225 ; Eye Irrit 2 H319	10 – 20 %
<b>Lauryl Glucoside</b>	N°CAS : N°EINECS :	Skin corr / Irrit 2 H315 ; Eye Dam / Irrit 1 H318	5 – 15 %
<b>HE Citron</b>	N°CAS : 84929-31-7 N°EINECS : 284-515-8	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin irrit 2 H315, Skin sens 1 H317 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1, H410	< 1 %
<b>HE Douglas</b>	N°CAS : 91771-64-1 N°EINECS : 294-957-3	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin sens 1 H317 ; Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1, H410	< 0.1 %
<b>HE Sapin Pectiné</b>	N°CAS : 8002-09-3 N°EINECS : 289-870-2	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin irrit 2 H315 ; Skin sens 1 H317 ; Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1, H410	< 0.1 %
<b>HE Pin sylvestre</b>	N°CAS : 84012-35-1 N°EINECS : 281-679-2	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1 H304; Skin Irrit 2 H315 ; Skin sens 1 H317 ; Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1, H410	< 0.1 %

## 4 – PREMIERS SECOURS

<b>Contact avec la peau</b>	Se laver à grande eau, changer de vêtements si nécessaire. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
-----------------------------	--

<b>Contact avec les yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
<b>Inhalation excessive</b>	Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin.

## 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Moyens d'extinction recommandés</b>	Extincteurs à gaz carbonique ou à poudre
<b>Moyens d'extinction utilisables</b>	Extincteurs à mousse ou à halogènes
<b>Moyens d'extinction déconseillés</b>	Jets d'eau
<b>Méthode particulière de protection dans la lutte contre l'incendie</b>	Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées

## 6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Eloigner toute source potentielle d'inflammation, aérer les locaux, Ne pas fumer
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Canaliser le liquide. Pomper ou absorber à l'aide d'un matériau inerte.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Laver avec un dégraissant

## 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

<b>Manipulation</b>	Pas de mesures spéciales
<b>Stockage</b>	Stocker à l'abri de la chaleur, la lumière dans des récipients fermés, secs et sous azote si possible et si nécessaire. Eviter les écarts de température trop importants. Stocker en zone tempérée. Eviter les vides de remplissage.

## 8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION et PROTECTION INDIVIDUELLE

<b>Valeurs limites d'exposition</b>	Non réglementé
<b>Protection respiratoire</b>	Locaux bien aérés
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants
<b>Protection des yeux</b>	Port de lunettes recommandé
<b>Protection de la peau</b>	Port de vêtements de travail

## 9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Odeur</b>	Fraiche et citronnée
<b>Couleur</b>	Jaune clair
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point éclair</b>	Non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Soluble
<b>Solubilité dans l'alcool</b>	Non disponible

<b>Densité à 20 °C</b>	0.941
<b>Indice de réfraction à 20 °C</b>	Non disponible
<b>Pouvoir rotatoire à 20 °C</b>	Non disponible

## 10 – STABILITE ET REACTIVITE

<b>Stabilité</b>	Produit stable à température ambiante
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil.
<b>Matière à éviter</b>	Sans objet
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme

## 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Effet néfaste par ingestion</b>	Non toxique
<b>Effet néfaste par contact cutané</b>	Non toxique
<b>CMR</b>	Ce produit n'est pas concerné
<b>Restrictions IFRA</b>	Ce produit n'est pas concerné

## 12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES

<b>Ecotoxicité</b>	Non disponible
<b>Mobilité</b>	Non disponible
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Niveau bas pour la persistance et élevée pour la biodégradabilité
<b>Précautions</b>	Eviter les rejets dans l'environnement. Respecter les réglementations en vigueur

## 13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

<b>Déchets</b>	Recycler et éliminer conformément aux législations en vigueur. Ne pas contaminer le sol et l'eau avec les déchets. Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
<b>Emballages souillés</b>	Vider complètement le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

## 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Code tarif douanier</b>	<b>33 01 90 90</b>
----------------------------	--------------------

	Classe	N° UN	Grp embal	Nom expédition
<b>Transport terrestre (ADR)</b>	N.R	N.R	N.R	Non réglementé
<b>Transport maritime (IMDG)</b>	N.R	N.R	N.R	Non réglementé
<b>Transport aérien (OACI/IATA)</b>	N.R	N.R	N.R	Non réglementé

## 15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

<b>Classification</b>	Non réglementé
<b>Phrases de risques</b>	Non réglementé
<b>Phrases de sécurité</b>	Non réglementé

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données sécurité complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que celui cité concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.